

## **François MOUTOT, Directeur général de l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat**

---

*« Un traitement égalitaire suppose de donner accès aux artisans aux mêmes aides que pour les salariés et les fonctionnaires. Nous en sommes bien loin ! »*

### **Faut-il mener des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public sur les difficultés des aidants en activité professionnelle et sur les dispositifs existants (congé de solidarité familiale....) ?**

Les chiffres prouvent qu'il est important de mener des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public. On estime en effet que trois millions de Français sont atteints par la maladie dont 850.000 directement malades. Les aidants en activité représenteraient plus de 20% des actifs de plus de 40 ans et peu connaissent leurs droits et les possibilités offertes. Pour les artisans souvent eux-mêmes chefs d'entreprise ou pour leurs salariés qui œuvrent dans des entreprises de petite taille, il y a beaucoup moins de possibilités que pour les salariés d'une grande entreprise. La mise en place d'une assurance spécifique et la création d'un partenariat permettant à l'artisan d'aménager ses horaires ou de bénéficier de certaines aides ou prêts apporteraient un réel soutien.

### **Quelles sont les mesures prioritaires à mettre en place pour les aidants en activité professionnelle ?**

L'enjeu pour un artisan est de pouvoir continuer son activité, c'est une priorité. Des aides doivent être créées au même titre que celles perçues pour les salariés ainsi que la facilité d'accès aux crédits.

Le RSI et France Alzheimer ont signé un partenariat le 26 avril 2012 afin de soutenir les aidants chefs d'entreprise. Ce partenariat repose essentiellement sur des conseils personnalisés aux aidants familiaux à partir de guides d'informations sur la maladie et d'accompagnement à distance des aidants familiaux.

### **Comment garantir un traitement égalitaire entre salariés, travailleurs indépendants et fonctionnaires ?**

Un traitement égalitaire suppose de donner accès aux artisans aux mêmes aides que pour les salariés et les fonctionnaires. Nous en sommes bien loin ! Il faudrait, dans un premier temps, avancer avec le RSI pour étudier les améliorations possibles comme l'élargissement de ses attributions. Pour autant, il sera nécessaire d'introduire dans un texte législatif les moyens de ce traitement égalitaire.

### **Faut-il développer les formations aux aidants ?**

Oui, il faut rendre les formations aux aidants dispensées gratuitement par France Alzheimer accessibles à tous et sur tous les territoires. Des mesures de soutien psychologiques seraient également à mettre en place.

**La problématique des aidants en activité professionnelle relève-t-elle de l'Etat ? En d'autres termes, seriez-vous favorable à l'adoption d'une loi garantissant des droits dans ce domaine (congé rémunéré, fonds spécial pour aider les travailleurs indépendants ...) ?**

Si l'Etat ne peut à l'évidence pas tout faire en termes budgétaires directs, il revient aux pouvoirs publics d'organiser une concertation entre tous les acteurs concernés dont les représentants de l'artisanat pour prévoir et mettre en place des solutions. Il est impératif de prendre en compte que les indépendants sont très démunis face aux conséquences de cette maladie lorsqu'elle atteint un de leurs proches.